

Handicap, pauvreté et droit(s)

Publié le 17 septembre 2019 – Mis à jour le 22 octobre 2019





Date(s)

du 17 octobre 2019 au 18 octobre 2019

Lieu(x)

Université de Poitiers et environs.

Les 17 et 18 octobre 2019 à Poitiers.

Le colloque « Handicap, pauvreté et droit(s) »

organisé sur Poitiers les 17 et 18 octobre s'inscrit

dans le cadre du Programme Handicap et citoyenneté. Il prolonge la réflexion entamée à l'occasion des événements déjà organisés et anticipe celles à venir en interrogeant, sous l'angle du Droit et des droits, les éléments de convergences et les facteurs de divergences entre ces deux situations.

L'observation de l'appréhension du handicap et de la pauvreté par le droit dévoile une évolution parallèle et finalement convergente. Elle découle d'un changement dans la définition des personnes concernées. D'un côté, l'approche médicale et charitable des « infirmes » et des « invalides » a cédé la place à une appréhension sociale et sociétale des personnes handicapées. Les premiers étaient objets de dispositifs juridiques à part, les seconds sont des sujets de droits à part entière. Une évolution similaire se constate pour les « pauvres ». Historiquement appréhendée selon une approche strictement économique, la pauvreté est désormais saisie dans toutes ses dimensions. Elle interroge notamment la reconnaissance et l'exercice des droits de l'homme des plus pauvres. Ceux-ci sont aussi des sujets de droits.

Les deux situations se rejoignent par cette évolution, les catégories ne se recoupent pas pour autant. Chacune affronte des difficultés particulières. Certaines sont cependant partagées, par exemple en ce qui concerne l'accès aux services publics ou l'exposition aux discriminations. Des rapprochements s'opèrent par ailleurs dès lors que les mêmes personnes peuvent être concernées par les deux situations. La convergence des vulnérabilités n'emporte pas toujours cumul des mesures prises afin d'en atténuer les effets. Se pose alors la question de la prise en compte du handicap et de la pauvreté par l'action publique. À maints égards, le rapprochement entre les deux évoque l'oxymore et révèle de nombreuses ambiguïtés et ambivalences qu'il convient d'identifier et d'analyser. Pour autant, cette action s'appuie pareillement sur une participation et une représentation accrue et active des personnes concernées.

Consultez le programme [ici\(https://handicap-citoyennete.uca.fr/version-francaise/cycle-2018-2020/poitiers-2019-handicap-pauvrete-et-droits/programme-complet-1\)](https://handicap-citoyennete.uca.fr/version-francaise/cycle-2018-2020/poitiers-2019-handicap-pauvrete-et-droits/programme-complet-1).

Inscription :

avant le 11 octobre 2019

Frais d'inscription :

> 30 €/personne

> gratuit pour les étudiants et le personnel de l'Université de Poitiers

Contact :

Elisabeth REBILLIER

Faculté de Droit et des Sciences sociales

15 rue Sainte Opportune

Bât. E10 - TSA 81100 - 86073 POITIERS Cedex 09

elisabeth.rebillier@univ-poitiers.fr(mailto:elisabeth%2Erebillier%40univ-poitiers%2Efr?Subject=&body=)

Documents à télécharger

Bulletin d'inscription(/medias/fichier/bulletin-d-inscription_1569231844151-pdf) PDF, 103 Ko

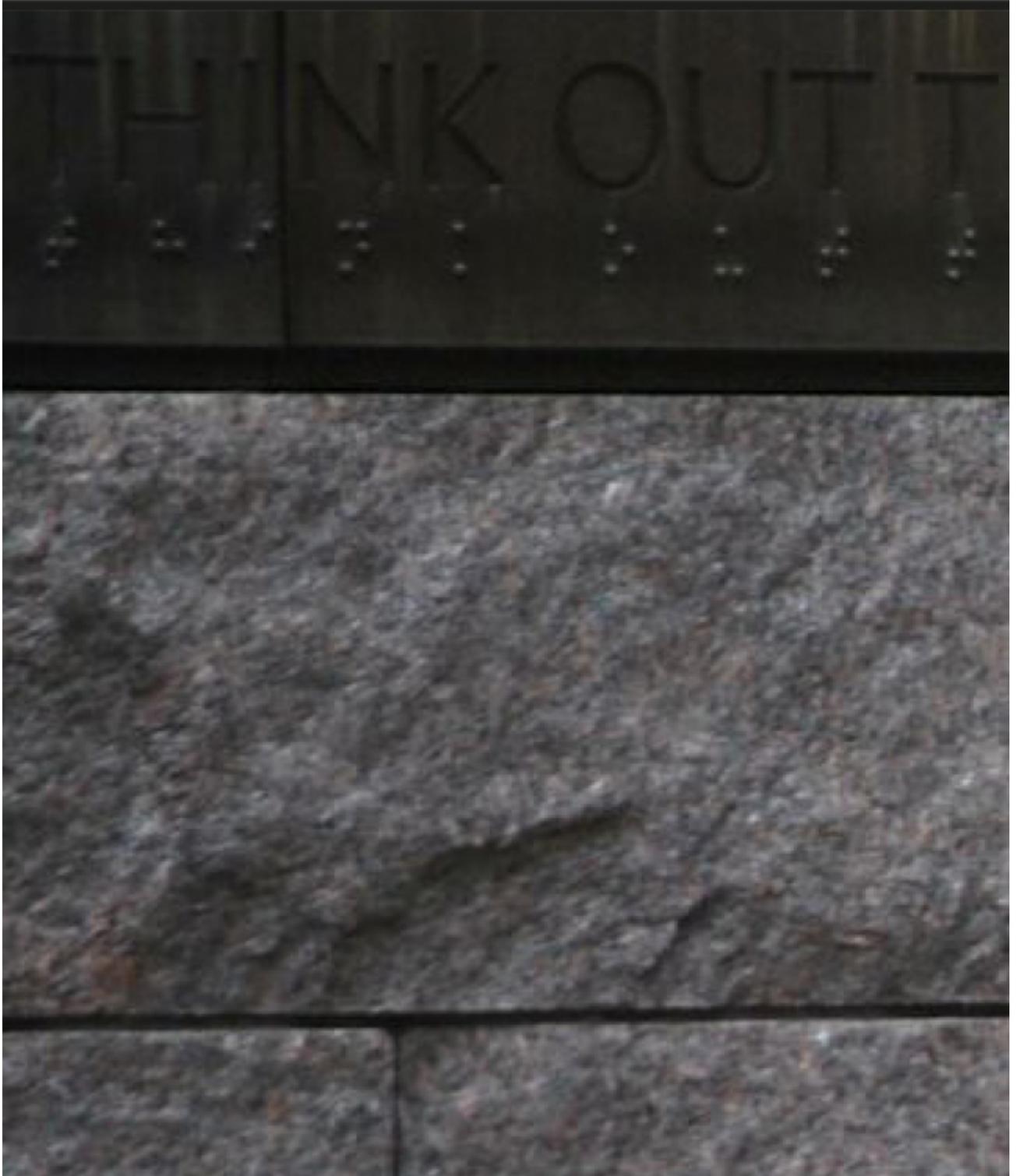


HANDI

COLLO

Organisé par

sous la direction
Maître de conf





17 et

Faculté de dro
43, pla

Am

ATTIR



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

MINISTÈRE
DES SPORTS

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ
DES PERSONNES
HANDICAPÉES

DROIT & Sciences sociales



UNIVERSITÉ DE POITIERS



<https://handicap-citoyennete.uca.fr/version-francaise/cycle-2018-2020/poitiers-2019-handicap-pauvrete-et-droits>(<https://handicap-citoyennete.uca.fr/version-francaise/cycle-2018-2020/poitiers-2019-handicap-pauvrete-et-droits>)